



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

# CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

## Trente-cinquième session

Thimphou (Bhoutan), 17-20 février 2020

## Rapport de la Commission des pêches de l'Asie-Pacifique

### Résumé

La trente-cinquième session de la Commission des pêches de l'Asie-Pacifique (CPAP) s'est tenue du 11 au 13 mai 2018 à Cebu (Philippines). Elle a rassemblé les représentants de 14 pays membres de la CPAP, deux membres de la FAO non membres de la CPAP et dix organisations partenaires. La Commission a passé en revue ses activités de programme intersessions et adopté le rapport de la soixante-seizième session de son Comité exécutif. Elle a approuvé l'ensemble des recommandations formulées à la septième réunion de son Forum consultatif régional et a recommandé que celles-ci éclairent le futur plan de travail biennal de la CPAP.

La Commission a par ailleurs fait siennes les recommandations formulées dans le cadre de la consultation régionale qu'elle a menée du 7 au 9 mars 2017 à Bangkok (Thaïlande) en vue de promouvoir la production et l'utilisation responsables des aliments pour animaux aquatiques ainsi que de leurs ingrédients, pour une croissance durable de l'aquaculture en Asie-Pacifique, ainsi que les stratégies recommandées lors de la consultation régionale sur la mise en place d'une pêche et d'une aquaculture résilientes face au changement climatique dans la région Asie-Pacifique, qui s'est tenue du 14 au 16 novembre 2017 dans la même ville. Elle s'est félicitée de l'élargissement des activités de l'Initiative régionale en faveur de la croissance bleue en Asie et dans le Pacifique et a approuvé le cadre programmatique et le plan de mise en œuvre proposés pour 2018-2019. Plusieurs membres ne faisant pas partie des pays visés par l'initiative ont fait savoir qu'ils souhaiteraient y participer durant la période 2018-2019. La CPAP a confirmé que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) continuait de représenter une forte menace pour les pêches durables et a salué les efforts menés sans relâche par la FAO et d'autres organisations internationales et régionales afin d'aider les membres à lutter contre la pêche INDNR, tant continentale que marine. Elle a reconnu les contributions de l'aide publique au développement pour des projets régionaux et nationaux du Fonds pour l'environnement mondial qui présentaient un intérêt pour la gestion des pêches ainsi que pour la capacité de pêche de la région. De nombreux pays membres ont indiqué qu'ils souhaiteraient participer davantage à ces initiatives ainsi qu'à d'autres qui seront menées à l'avenir.

*Le présent document peut être imprimé à la demande, conformément à une initiative de la FAO qui vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Il peut être consulté, ainsi que d'autres documents, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

La CPAP a accueilli avec satisfaction le plan stratégique proposé pour 2018-2023 et adopté le plan de travail biennal 2018-2019 avec quelques amendements. Elle est convenue que sa trente-sixième session se tiendrait en Thaïlande en 2020.

La présente note d'information résume ce qu'il est ressorti des débats.

### **Suite que la Conférence régionale est invitée à donner**

La Conférence est invitée à prendre note des principales conclusions de la CPAP et à conseiller la FAO sur les mesures essentielles à prendre dans les pays de la région. Les recommandations adressées par la CPAP à la FAO rendent compte des résultantes principales attendues:

- continue de fournir un panorama de l'aquaculture et des pêches dans la région Asie-Pacifique;
- plaide en faveur d'une production et d'une utilisation responsables des aliments pour animaux aquatiques et de leurs ingrédients, dans la perspective d'une croissance durable de l'aquaculture dans la région;
- soutienne la mise en place de pêches et d'une aquaculture résilientes face au changement climatique dans la région Asie-Pacifique;
- appuie la mise en œuvre de l'Initiative régionale en faveur de la croissance bleue en Asie et dans le Pacifique;
- appuie la mise en œuvre du Plan d'action international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée;
- soutienne la mobilisation de ressources pour des pêches et une aquaculture durables dans la région; et
- contribue à la bonne exécution du plan de travail biennal approuvé de la CPAP.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:*

Secrétariat de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique

APRC@fao.org

## Introduction

1. La Commission des pêches de l'Asie-Pacifique (CPAP) a été créée en 1948 en vertu de l'Accord portant création du Conseil indo-pacifique des pêches. C'est un organisme régional des pêches relevant de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO, établi par celle-ci à la demande de ses membres. Son Secrétariat est assuré et appuyé par la FAO. Le changement de nom du Conseil indo-pacifique des pêches, devenu Commission des pêches de l'Asie-Pacifique, est intervenu à la vingt-quatrième session de la CPAP (Bangkok, 23 novembre - 4 décembre 1993); il s'est accompagné de modifications des fonctions et responsabilités de la Commission, l'accent étant davantage mis sur le développement et la gestion durables. Les pays ci-après sont actuellement membres de la Commission: Australie, Bangladesh, Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, France, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Myanmar, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, République de Corée, Royaume-Uni, Sri Lanka, Timor-Leste, Thaïlande et Viet Nam.

2. La trente-cinquième session de la CPAP s'est tenue du 11 au 13 mai 2018 à Cebu (Philippines). Elle a rassemblé 14 pays membres de la Commission, deux membres de la FAO non membres de la CPAP et dix organisations partenaires.

## Objectif et organisation

3. L'objet de la CPAP est de promouvoir une utilisation appropriée des ressources biologiques aquatiques par le développement et la gestion des pêches et des activités d'aquaculture, ainsi que par le développement d'activités connexes de transformation et de commercialisation, en conformité avec les objectifs de ses membres. Elle exerce à cette fin les fonctions et responsabilités ci-après:

- a. assurer le suivi de l'état de ces ressources et des secteurs d'activité qui y sont associés;
- b. formuler et recommander des mesures et lancer et mener des programmes ou projets visant à:
  - accroître l'efficacité et la productivité durable des pêches et de l'aquaculture;
  - conserver et gérer les ressources; et
  - protéger les ressources de la pollution;
- c. assurer le suivi des aspects économiques et sociaux des secteurs de la pêche et de l'aquaculture et recommander des mesures visant à améliorer les conditions de vie et de travail des pêcheurs et autres professionnels de ces secteurs, et par ailleurs à améliorer la contribution de chaque pêche aux objectifs sociaux et économiques;
- d. promouvoir des programmes de mariculture et d'amélioration des pêches côtières;
- e. encourager, recommander, coordonner et, s'il y a lieu, entreprendre des activités de formation et de vulgarisation relatives aux pêches sous tous leurs aspects;
- f. encourager, recommander, coordonner et entreprendre, en tant que de besoin, des activités de recherche et développement relatives aux pêches sous tous leurs aspects;
- g. rassembler, publier et diffuser des informations concernant les ressources biologiques aquatiques et les activités de pêche exploitant ces ressources;
- h. mener toute autre activité qui pourrait se révéler nécessaire pour permettre à la CPAP d'exécuter son mandat tel que défini plus haut.

## Débats

4. Concernant le point de l'ordre du jour intitulé *Panorama de l'aquaculture et des pêches en Asie et dans le Pacifique en 2016*, la CPAP:
- s'est félicitée du panorama présenté, particulièrement utile dans la mesure où il fait le point sur les dernières tendances de la production dans la région Asie et Pacifique, et a pris note des rapports sur l'état des pêches et de l'aquaculture en Asie du Sud-Est, publiés tous les cinq ans par le Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est;
  - a pris note de la prévalence croissante de l'élément «non indiqué ailleurs» dans les données statistiques relatives aux pêches et à l'aquaculture et de la nécessité pour les pays membres d'améliorer les méthodes de collecte de données, afin d'obtenir des données ventilées à un degré plus précis (par exemple, par espèce); et
  - a suggéré que ce document de synthèse gagnerait à ce que les délais soient moins longs entre la publication des statistiques actualisées de la FAO et celle des rapports de synthèse semestriels, à ce que les bases de données complémentaires du système de la FAO soient prises en compte et à ce que les informations soient mieux exploitées.
5. Concernant le point de l'ordre du jour relatif à la *consultation régionale visant à promouvoir la production et l'utilisation responsables des aliments pour animaux aquatiques ainsi que de leurs ingrédients, en vue d'une croissance durable de l'aquaculture en Asie-Pacifique*, la CPAP:
- s'est félicitée des efforts déployés par le Secrétariat sur cette question, qui revêt une importance croissante;
  - a pris note de la prise de conscience, au niveau mondial, des conséquences écologiques potentielles des ingrédients entrant dans la composition des aliments pour animaux aquatiques, ainsi que d'un mauvais usage de ces aliments; de la nécessité d'encourager un recours accru aux aliments de remplacement proposés par les petits producteurs; et de la nécessité d'aider les petits producteurs à mettre en place pour les animaux aquatiques des régimes alimentaires efficaces;
  - a noté l'importance pour la santé humaine et environnementale, ainsi que pour la durabilité du secteur de l'aquaculture, d'un usage responsable des antibiotiques et autres produits médicaux utilisés dans ce secteur; et
  - a fait siennes les stratégies qui sont ressorties de la consultation régionale, l'accent étant mis sur l'utilisation d'ingrédients disponibles localement et d'ingrédients de remplacement pour l'alimentation des animaux aquatiques; les membres se sont par ailleurs félicités du soutien constant apporté par la CPAP dans ce domaine de travail.
6. Concernant le point de l'ordre du jour relatif à la *consultation régionale sur la mise en place d'une pêche et d'une aquaculture résilientes face au changement climatique dans la région Asie-Pacifique*, la CPAP:
- a félicité le Secrétariat pour ses efforts et a souligné qu'il fallait rendre le secteur moins vulnérable aux incidences du changement climatique par la mise en place d'un vaste éventail d'actions, notamment par le renforcement continu des capacités dans le domaine de la sécurité en mer, et par l'élimination de facteurs de stress, tels que la surcapacité de pêche et la surexploitation des ressources; et
  - a fait siennes les stratégies recommandées dans le cadre de la consultation régionale.
7. Concernant le point de l'ordre du jour relatif à la mise en œuvre de l'Initiative régionale de la FAO en faveur de la croissance bleue en Asie et dans le Pacifique, la CPAP:

- a. a félicité la FAO pour le vaste éventail d'activités mises en œuvre dans le cadre de l'Initiative régionale en faveur de la croissance bleue en Asie et dans le Pacifique et pour ses importantes réalisations à l'appui des pays membres;
  - b. a noté que plusieurs membres souhaitaient être associés aux activités menées dans le cadre de l'élargissement de l'Initiative et qu'ils reconnaissaient de plus en plus la croissance bleue comme une priorité régionale, même s'ils n'avaient pas participé à la première phase de mise en œuvre;
  - c. a souligné qu'il importait de partager le succès de la mise en œuvre de l'Initiative;
  - d. s'est félicitée de l'approche axée sur la chaîne de valeur, ainsi que des efforts déployés pour rendre compte des actions et des progrès des pays dans la mise en œuvre de l'Initiative;
  - e. a salué les efforts déployés par la FAO pour sensibiliser les hauts fonctionnaires des pays membres au potentiel de l'Initiative et a noté les difficultés s'agissant de plaider en faveur du secteur dans les processus de prise de décision intersectoriels;
  - f. a encouragé le secteur des pêches à prendre activement part à des initiatives et des actions intersectorielles en matière de planification et de développement, ou à en diriger – par exemple à développer la planification de l'espace marin (planification de la gestion intégrée de l'eau douce) et à suivre d'autres approches de planification intersectorielle – afin de valoriser le secteur des pêches et de l'aquaculture dans un contexte où les utilisateurs des systèmes aquatiques sont multiples et où les incidences possibles pour ces utilisateurs ainsi que les arbitrages en la matière sont mieux connus;
  - g. a noté que plusieurs membres lui avaient fait part des grandes manifestations et initiatives des pays en matière de promotion de la croissance bleue;
  - h. s'est dite consciente que l'amélioration de la gouvernance des pêches et de l'aquaculture était l'un des domaines de travail prioritaires pour 2018-2019 et a noté en outre qu'il importait de renforcer les capacités de gouvernance, avec le soutien du Secrétariat et des partenaires régionaux; et
  - i. a approuvé le nouveau cadre programmatique de l'Initiative et les domaines de travail prioritaires.
8. Au sujet du point de l'ordre du jour relatif à *l'appui à la mise en œuvre du Plan d'action international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PAI-INDNR) dans les pays membres*, la CPAP:
- a. a confirmé qu'il fallait renforcer les mesures de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) et s'est félicitée des efforts de la FAO et du Secrétariat dans ce sens;
  - b. a pris note des informations communiquées par le Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est à propos de son initiative de gestion des pêches au niveau sous-régional, qui encourage les pays voisins de la région à formuler des plans de gestion des pêches coordonnés intégrant la lutte contre la pêche INDNR et le renforcement de la coopération entre les pays membres; par ailleurs, la CPAP a été informée des initiatives en cours du Centre, ayant trait entre autres à la mise au point d'un système de traçabilité (à savoir le programme électronique de documentation des prises pour les pêches en mer [eACDS] de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est) et à la promotion du renforcement des capacités de mise en œuvre de mesures du ressort de l'État du port en coordination avec la FAO et d'autres partenaires régionaux;
  - c. a pris note des efforts déployés par l'Organisation intergouvernementale du Programme de la baie du Bengale à l'appui de ses pays membres en vue de mettre au point au niveau national des plans de lutte contre la pêche INDNR, ainsi que de l'initiative d'organiser une deuxième consultation régionale sur le suivi, le contrôle et la surveillance;

- d. a salué les efforts considérables déployés par ses pays membres pour revoir leurs plans d'action nationaux relatifs à la pêche INDNR, en se félicitant du soutien apporté par les organisations partenaires à l'appui de ces efforts, ainsi que pour lutter contre la pêche INDNR par des réformes législatives, un renforcement des systèmes de suivi, contrôle et surveillance et de traçabilité, un renforcement des partenariats et le partage des meilleures pratiques, entre autres, à l'appui de la mise en œuvre du PAI-INDNR; la CPAP a par ailleurs accueilli avec satisfaction les initiatives prises par les pays membres pour devenir parties d'accords internationaux et régionaux connexes (par exemple l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons chevauchants et l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port);
  - e. s'est félicitée du projet de soutien régional et a souligné la nécessité de consolider les programmes de renforcement des capacités en matière de suivi, contrôle et surveillance et de disposer d'un système de partage d'informations ou d'échange de données sur la pêche INDNR dans la région; et
  - f. a souligné la nécessité d'inclure les pêches continentales dans la lutte contre la pêche INDNR.
9. Concernant le point de l'ordre du jour relatif à la *mobilisation de ressources à l'appui de pêches et d'une aquaculture durables dans la région Asie-Pacifique*, la CPAP:
- a. a reconnu les contributions des projets régionaux et nationaux du Fonds pour l'environnement mondial et a noté que les résultats de ces projets présentaient un intérêt pour la gestion des pêches ainsi que pour la capacité de pêche de la région;
  - b. a salué les rapports présentés par les membres afin de rendre compte de leur expérience et des difficultés qu'ils avaient eues à obtenir des financements pour le secteur, ainsi que le soutien apporté par le Secrétariat et les partenaires régionaux à cet égard;
  - c. a noté que les mécanismes de financement non classiques pouvaient ouvrir des possibilités d'engagement supplémentaires, que l'aide publique au développement soutenait de plus en plus les partenariats public-privé et le recours aux organisations de la société civile et qu'il convenait donc de modifier les stratégies de mobilisation de ressources;
  - d. a demandé que des efforts soient faits pour mettre au point des projets régionaux susceptibles de s'appuyer sur d'autres projets et programmes régionaux et nationaux; et
  - e. a accueilli avec satisfaction les manifestations d'intérêt pour une coopération et une action de coordination exprimées par divers organismes et partenaires régionaux.
10. Concernant le point de l'ordre du jour relatif au *plan stratégique de la CPAP pour 2018-2023* et au *plan de travail et budget pour l'exercice 2018-2019*, la CPAP:
- a. a accueilli avec satisfaction le projet de programme stratégique et a formulé des commentaires à son sujet, visant principalement à consolider les domaines de travail proposés, en rendant explicites les liens avec les objectifs de développement durable et en mettant en avant l'apprentissage partagé et croisé; elle a par ailleurs suggéré d'autres questions à étudier (par exemple, les interactions entre pêches et aquaculture, le renforcement des capacités en matière d'approche écosystémique de l'aquaculture, et la prise en compte des sciences sociales à l'appui du processus de décision);
  - b. a confirmé les domaines thématiques ci-après pour orienter les travaux de la Commission en 2018-2019 (la soixante-dix-septième réunion du Comité exécutif de la CPAP donnera des indications supplémentaires concernant les thèmes appropriés et l'élaboration d'un programme détaillé): 1) Lutte contre la pêche INDNR en Asie, 2) Technologies de l'information et de la communication au service des pêches artisanales en Asie, 3) Résistance aux antimicrobiens en lien avec l'aquaculture en Asie, 4) Expériences de

gestion partagée des pêches en Asie, et 5) Problématique de genre dans le domaine des pêches et de l'aquaculture en Asie;

- c. a souligné la nécessité d'améliorer la communication relative aux activités et réalisations du Secrétariat sur le site web de la CPAP; et
- d. a approuvé le plan de travail pour l'exercice biennal.

### **Conclusion**

11. La CPAP a élu à sa trente-cinquième session la Thaïlande à la présidence de la Commission pour l'exercice biennal allant de mai 2018 à la trente-sixième session de la Commission, en 2020; la République populaire de Chine a été élue à la vice-présidence; le Népal et les États-Unis d'Amérique ont été élus pour siéger au Comité exécutif, aux côtés de la nouvelle présidence, de la vice-présidence et de la présidence sortante, à savoir les Philippines. La Thaïlande a informé les membres de la CPAP que la trente-sixième session de la Commission se tiendrait en Thaïlande début 2020.